

OFFRE PARTICULIERS **PROVENCE CLASSIC**

« ENERGIE 100% VERTE »

- Remise de 10% garantie sur toute la durée du contrat.
Remise applicable sur le prix hors toutes taxes de la part énergie active des Tarifs réglementés de vente d'électricité
- Électricité d'origine 100% verte made in sud.
Certificats de garantie d'origine locale
- Offre sans engagement et sans frais de résiliation.

NOUS SOMMES À VOTRE
ÉCOUTE



04 98 51 00 31

serviceclient@electriciteprovence.com

www.electriciteprovence.fr

Offre réservée aux Particuliers - 1^{er} février 2020
Puissance inférieure ou égale à 36kVA

Option Base		
Puissance souscrite en kVA	Abonnement TTC (€/mois)	Part énergie TTC (€/kWh)
3	8,26	0,1470
6	10,10	
9	11,97	
12	13,85	0,1507
15	15,62	
18	17,56	
24	21,84	
30	25,90	
36	29,66	

Option Heures Creuses			
Puissance souscrite en kVA	Abonnement TTC (€/mois)	Part énergie TTC (€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	11,10	0,1685	0,1267
9	13,62		
12	16,00		
15	18,23		
18	20,30		
24	24,97		
30	29,12		
36	33,16		

Grilles établies avec les TRV du 1^{er} février 2020, le TURPE 5 bis du 1^{er} août 2019 et la TCFE égale à 0,0094 €/kWh HTVA

OFFRE PARTICULIERS PROVENCE CLASSIC

« ENERGIE 100% VERTE »

Les prix varient en fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire du site de consommation.

Électricité de Provence propose les options Base et Heures Pleines / Heures Creuses.

Les Tarifs Spéciaux (EJP, Tempo...) sont réservés à EDF.



Vous avez un compteur Linky communicant
Vous recevrez une facture mensuelle avec votre consommation réelle.



Votre consommation est estimée
Transmettez-nous votre auto-relevé.



Vous souhaitez accéder à votre Espace client
Consultez vos factures et mettez à jour vos données 24/24h et 7j/7.

Frais pour les Particuliers	TTC
Rejet de prélèvement bancaire	9,00 €
Intérêts de retard - Facturés à partir de 7,50 €	1,5 fois le taux d'intérêt légal
Duplicata de moins de 3 ans	Gratuit
Frais de gestion hors souscription / résiliation	5,99 €

Mon ABONNEMENT

C'est la garantie de bénéficier d'un service de qualité. Son montant est fonction de la puissance choisie et est égal à celui des Tarifs Réglementés de Vente.

Ma CONSOMMATION

C'est le volume consommé multiplié par le prix unitaire du kWh. Vous bénéficiez d'une remise de 10% sur la part énergie des TRV.

Les TAXES & CONTRIBUTIONS, comme pour tous les fournisseurs

- L'acheminement de l'électricité sur les réseaux
- La CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité de 0,0225€/kWh HTVA)
- Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) : Les TCFE varient en fonction de la commune et du département dans lesquels se trouve le site de consommation. Pour chaque client, les TCFE utilisées seront fonction de sa localisation géographique.
- La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)
- La TVA : Le taux de TVA est de 5,5% pour l'abonnement et la CTA. Il est de 20% pour la consommation et les différentes taxes et contributions.

Conformément à l'article R124-1 et suivants du code de l'énergie, les clients à revenus modestes peuvent bénéficier d'un chèque énergie. Pour toute information, l'état met à disposition le site <https://chequeenergie.gouv.fr/> ou la ligne téléphonique **0 805 204 805** Service & appel gratuits

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

OFFRE PARTICULIERS **PROVENCE CONTACT**

« ÉNERGIE 100% VERTE + PETITS PRODUCTEURS »

- Electricité 100% super verte + circuit court
Contrat achat direct avec producteur local + GO
- Au prix des tarifs réglementés en vigueur
- Offre sans engagement et sans frais de résiliation.

NOUS SOMMES À VOTRE
ÉCOUTE



04 98 51 00 31

serviceclient@electriciteprovence.com

www.electriciteprovence.fr

Offre réservée aux Particuliers - 1^{er} février 2020
Puissance inférieure ou égale à 36kVA

Option Base		
Puissance souscrite en kVA	Abonnement TTC (€/mois)	Part énergie TTC (€/kWh)
3	8,26	0,1546
6	10,10	
9	11,97	
12	13,85	0,1587
15	15,52	
18	17,56	
24	21,84	
30	25,90	
36	29,66	

Option Heures Creuses			
Puissance souscrite en kVA	Abonnement TTC (€/mois)	Part énergie TTC (€/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	11,10	0,1781	0,1337
9	13,62		
12	16,00		
15	18,23		
18	20,30		
24	24,97		
30	29,12		
36	33,16		

Grilles établies avec les TRV du 1^{er} février 2020 et le TURPE 5 bis du 1^{er} août 2019

OFFRE PARTICULIERS PROVENCE CONTACT

« ÉNERGIE 100% VERTE + PETITS PRODUCTEURS »

Les prix varient en fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire du site de consommation.

Électricité de Provence propose les options Base et Heures Pleines / Heures Creuses.

Les Tarifs Spéciaux (EJP, Tempo...) sont réservés à EDF.



Vous avez un compteur Linky communicant
Vous recevrez une facture mensuelle avec votre consommation réelle.



Votre consommation est estimée
Transmettez-nous votre auto-relevé.



Vous souhaitez accéder à votre Espace client
Consultez vos factures et mettez à jour vos données 24/24h et 7j/7.

Frais pour les Particuliers	TTC
Rejet de prélèvement bancaire	9,00 €
Intérêts de retard - Facturés à partir de 7,50 €	1,5 fois le taux d'intérêt légal
Duplicata de moins de 3 ans	Gratuit
Frais de gestion hors souscription / résiliation	5,99 €

Mon ABONNEMENT

C'est la garantie de bénéficier d'un service de qualité. Son montant est fonction de la puissance choisie et est égal à celui des Tarifs Réglementés de Vente.

Ma CONSOMMATION

C'est le volume consommé multiplié par le prix unitaire du kWh. Vous bénéficiez d'une remise de 10% sur la part énergie des TRV.

Les TAXES & CONTRIBUTIONS, comme pour tous les fournisseurs

- L'acheminement de l'électricité sur les réseaux
- La CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité de 0,0225€/kWh HTVA)
- Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) : Les TCFE varient en fonction de la commune et du département dans lesquels se trouve le site de consommation. Pour chaque client, les TCFE utilisées seront fonction de sa localisation géographique.
- La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)
- La TVA : Le taux de TVA est de 5,5% pour l'abonnement et la CTA. Il est de 20% pour la consommation et les différentes taxes et contributions.

Conformément à l'article R124-1 et suivants du code de l'énergie, les clients à revenus modestes peuvent bénéficier d'un chèque énergie. Pour toute information, l'état met à disposition le site <https://chequeenergie.gouv.fr/> ou la ligne téléphonique **0 805 204 805** Service & appel gratuits

L'énergie est notre avenir, économisons-la !